

Frais de deplacement(transport routier)

Par jac, le 02/12/2009 à 17:20

Bonjour,

Ma societe de transport routier est en redressement. Il y a un mediateur de nommé, ma societe ne m'a pas reglé les frais de deplacements du mois de novembre (les frais de route). Est-ce que je suis en droit de demander 1 accompte des frais du mois de novembre que j ai avancé (petit-dejeuner, repas, douche). Le mediateur a dit que le salaire du mois novembre sera payé entre le 15 et le 20 decembre. Est-ce qu'ils ont le droit ? Dans ma societe il y a 1 representant syndical.

Merci.